LE CRESCENT.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA
VILLE CONSOLIDÉE DE LA NOUVELLE ORLÉANS

RAPPORT OFFICIEL.

CONSEIL DES ASSISTANS-ALDERMEN.

Mardi, 21 Septembre 1852.

L'appel est fait à six heures et demie P. M. et constate la présence des membres dont les noms suivent :

MM. Andrews, Bailey, Burthe, Dolhonde, Lanata, Lusto, Mackey, Philbrick, Place, Siewerssen, Stetson, Summers, Sykes, Watkins et Willson—15.

En l'absence du Président, M. Watkins est appelé au fauteuil.

On se dispense de la lecture des journaux des dernières séances.

Lecture est faite du message suivant du maire. Les parties relatives aux aliénés indigents et à la base de la représentation sont référées au comité judiciaire ; celle relative au recensement, au comité de finances ; et celle relative à la réparation des marchés, au comité de police :

Mairie de la Nouvelle-Orléans, 21 septembre 1852.

A l'Honorable Président et MM. les Membres du Conseil des Aldermen et du Conseil des Assistants-Aldermen de la Villede la Nouvelle-Orléans.

Messieurs : Au sujet des aliénés actuellement enfermés à la Geôle de Police, et auxquels j'ai déjà fait allusion dans mon dernier message, je suggérerai à votre Honorable Corps l'idée de requérir l'avocat de la Corporation de prendre les mesures légales nécessaires pour en faire transporter une partie à l'Asyle de Jackson.

Sans compter les dépenses que coûte à la ville l'entretien d'un refuge temporaire pour ces infortunés, il est inutile d'espérer qu'on puisse parvenir à les soulager sans les moyens convenables ; aussi, je vous soumets les noms de ceux de ces malheureux dont la maladie est d'un caractère grave, et je crois qu'il serait prudent de les envoyer à Jackson dans le plus bref délai possible :

Ellen Hagan, âgé de vingt-cinq ans, native d'Irlande.

Mary Jane Dean, âgée de vingt-trois ans, native du Missouri.

Susan Weber, âgée de vingt-deux ans, native d'Allemagne.

Emily,—on la suppose esclave—native de la Louisiane.

Lenora Harris, dont l'âge et le lieu de naissance sont inconnus.

Parmela, f. c. l., dont l'âge et le lieu de naissance sont inconnus.

Henry Baudon, natif d'Allemagne.

John Finney, âgé de vingt-cinq ans, natif d'Irlande.

John O'Brien, âgé de vingt-huit ans, natif d'Irlande.

James Burns, âgé de vingt-deux ans, natif d'Irlande.

Peter Linen, âgé de vingt-un ans, natif d'Irlande.

Patrick Royden, natif d'Irlande.

John Cooper, âgé de vingt-trois ans, natif de Hollande.

John Tate, âgé de quarante-cinq ans, natif de la Caroline du Sud.

Osane ou Vane, âgé de vingt-huit ans, natif d'Allemagne.

Je profite de cette occasion pour soumettre à votre approbation deux règlemens que j'ai cru devoir ajouter à ceux qui règlent le département de la police de la ville.

Comme nous voilà à l'époque de l'année où d'ordinaire on s'occupe de peindre, laver et nettoyer les divers marchés de la ville, je prendrai la permission de recommander à votre Honorable Corps de faire exécuter ce travail aussitôt que possible.

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli la récapitulation du recensement du premier district, ainsi qu'il a été pris par les commissaires dûment nommés MM. John Jay Osborne et C. L. DeBretton, d'après lequel il appert que la population totale de ce district est de 57,476, à savoir : 48,686 blancs, 2,225 personnes de couleur libres, et 6565 esclaves. Les retours détaillés, conformément à la loi, ont été déposés à mon bureau.

Le recensement des quatre districts étant achevé, constate le fait heureux que la population de la ville a augmenté de plus de 11,000 âmes depuis 1850, ainsi que le prouve le recensement fédéral pris dans le courant de cette année. Le nombre d'habitans à la Nouvelle-Orléans et Lafayette (en supposant que la population du quatrième district n'ait pas varié) était alors de 129,028, tandis que les retours d'aujourd'hui constatent une population de 145,449. Cette rapide augmentation, dans la courte période de deux ans, parle beaucoup en faveur de la prospérité de notre ville bien-aimée, et serait un motif de plus—s'il en était nécessaire—de persister dans la voie que nous avons ouverte et qui est destinée, dans un temps que j'aime à croire prochain à nous rapprocher de nos lointains voisins et à augmenter, d'année en année notre commerce, notre grandeur et nos richesses.

En terminant, il est de mon devoir de référer votre Honorable Corps à la 7me section de la charte qui déclare, qu'après l'achèvement du recensement, le Conseil de la ville s'occupera de diviser la représentation parmi les différents districts et wards, conformément au nombre de votans qui y résident.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement votre obéissant serviteur,

A. D. Crossman, Maire.

Lecture est faite du rapport semi-mensuel du Trésorier comme suit :

RAPPORT SEMI-MENSUEL DU TRESORIER
VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS

DOIT.

A balance au dernier rapport.... $	151 04
Montants reçus depuis savoir :	
Municipalité No 1	81 87
Municipalité No 2	844 44
Ville de Lafayette	906 37
Cimetières	335 50
Taxes, 1851	173 00
Impressions	50
[illegible]	112 74
Droits de levées	5,962 17
Geôle de police	787 44
Amendes	119 00
Marchands, etc	515 00
Remise de terre	880 19
Remboursement de pavage	368 68
[illegible] etc	2,875 00
[illegible]	70 00
Licences de billard	50 00
Drays, charrettes, etc	239 00
Merciers et colporteurs	70 00
Taxe sur capital 1851	111 00
[illegible]	22 50
	$14,835 44

AVOIR.

Déboursé pour compte de :	
Commissions	424 32
Capital	900 00
Prison de ville	132 50
Charité	78 81
Nègres de chaîne	283 00
Dessèchement	775 62
Elections	28 08
Compagnies d'incendie	925 00
Compagnies militaires	260 00
Maison de refuge	225 30
Maison de refuge des filles	99 95
Nettoyage	810 04
Dépenses de bureau	100 00
Ecoles Publiques	1,815 28
Impressions	337 40
Geôle de police	549 50
Propriétés foncières	400 00
[illegible]	333 33
[illegible]	1,596 56
[illegible]	76 68
Maison de travail	718 33
Quais et levées	47 87
	$10,912 44
Balance en mains, ce jour	3,923 00
	$14,835 44

Nouvelle-Orléans, ce 15 septembre 1852.

W. H. Garland, Trésorier.

Une communication du contrôleur, notifiant le Conseil de l'adjudication de divers contrats, est lue et référée conjointement aux comités de finances et des rues et débarcadères.

Une pétition de L. P. Catoir, demandant l'usage de la Place d'Armes pour une exhibition de feux d'artifice, et une autre des résidents du voisinage, en faveur de cette demande, ayant été lues,

M. Place propose de les référer au comité de Police.—Rejeté.

M. Lanata propose de les référer aux délégués du second district, avec pouvoir d'agir.—Rejeté.

M. Andrews demande la suspension des règlements pour présenter une résolution accordant cette permission, mais la suspension est refusée et le Conseil passe outre.

MM. Forbes et McCormack entrent et prennent leurs siéges.

Une pétition de Thomas Colgen, relativement aux dommages qui lui ont été faits pour la somme de $5,280 ; de Mme Susan Press, demandant qu'on lui rembourse une amende payée pour infraction aux ordonnances ; de divers citoyens en faveur de cette demande ; et de Juan de Egana, demandant qu'on discontinue certain procès qui lui a été intenté pour paiement de taxes etc.,—lues et référées au comité des réclamations.

De la compagnie d'incendie Franklin No 11, demandant une appropriation de $731 80 pour payer des tuyaux, etc. ; de la compagnie Protection No 19, demandant une appropriation de $1,000 pour acheter une pompe ; et de la compagnie Red Rover No 16, demandant le renouvellement de sa charte — lues et référées au comité d'incendies.

De Chas. McLaughlin, demandant la permission de vendre à l'encan, à l'encoignure des rues de la Commune et du Cirque, des chevaux, bœufs et autres animaux, le mercredi et le samedi,—lue et référée au comité de Police.

De Thos. W. Laster, demandant une compensation en qualité d'officier de santé ; de Victor Déjoux, demandant une compensation pour avoir fait le recensement des écoles du quatrième district ; et de Wm. Reéf, demandant une compensation pour le temps pendant lequel il a servi de secrétaire au Conseil des Assistans-Aldermen, lues et référées au comité de finances.

De Joseph Boyer, assistant wharfinger du troisième district, demandant une compensation extra pour ses services ; de Michael Carwin et Philippe Drumm, demandant que le trésorier soit autorisé à leur émettre des certificats pour ouvrages faits d'après contrat ; de divers citoyens, résidents et propriétaires du quatrième district, faisant ressortir les avantages que l'on retirera en réservant exclusivement ce district pour le débarquement de tous les chalands, excepté dans certains cas, et demandant qu'une ordonnance soit passée à ce sujet,—lues et référées au comité des rues et débarcadères.

Une pétition de divers résidents et propriétaires du troisième district, faisant savoir que le quartier compris entre Esplanade, Bons Enfans, Champs-Elysées et Claiborne, [les rues perpendiculaires aussi bien que les rues parallèles au fleuve,] a besoin de réparation, et demandant qu'on prenne des mesures à ce sujet, étant lue,

M. Burthe propose de la référer à la délégation du troisième district.—Rejeté.

Et, sur motion, elle est référée du comité des rues et débarcadères.

COMITÉS PERMANENTS

M. Place, au nom du comité de finances, présente la résolution suivante qui, sur dispense des règles, est lue une seconde fois et adoptée :

Résolu, que le trésorier paie les sommes suivantes sur le mandat du contrôleur, à savoir :

J. B. Correjolles, pour transport d'animaux morts, venant du fleuve, etc., second district, quatorze piastres et cinquante sous.

F. Weber, pour transport d'un pupitre au bureau du commissaire des rues, quatrième district, une piastre et demie.

J. H. Maddox, pour annonce de 2,211 noms de contribuables en retard, cinq cent cinquante deux piastres et soixante quinze sous.

H. Williams, pour réparation de pendules dans le bureau du recorder, huit piastres et cinquante sous.

J. H. Maddox, pour annonce d'esclaves, seize piastres.

P. Green, pour réparations de lampes, quatrième district, deux cent soixante une piastres et cinq sous.

H. Wolfhart, un mois de salaire comme lampiste, omis dans le compte d'août, trente-cinq piastres.

T. J. Wilkinson, enquêtes, dix-neuf cent soixante deux piastres.

B. Laborde, pour cercueils destinés aux pauvres, du 23 juin au 2 septembre, quinze piastres.

P. Ganel, pour réparations au corps-de-garde second district, cinquante piastres.

J. H. Maddox, publication des procédures du Conseil des Assistants-Aldermen, quatre cent une piastres et cinquante cinq sous.

A. Brusié, pour fournitures destinées au département de la police, second et troisième district, cent cinquante sept piastres et cinq sous.

Wm McCracken, pour chaises, pupitres etc., pour le chef de la police et le bureau de police du second district, cent vingt-huit piastres et cinquante sous.

Dr Polwell, pour enquêtes, cinquante piastres.

J. B. Fitch, vingt barils de charbon à l'usage des écoles publiques, quatrième district, vingt piastres.

P. Hayes, pour divers fournis au commissaire des rues, dix piastres et trente sous.

E. A. Michel, pour divers fournis au Conseil des Aldermen, dix huit piastres.

Paul Boxell, pour avoir fourni des gargousses pour le canon du soir, juillet et août, trente une piastres.

J. Rogers pour transport de malades à l'hôpital de charité, soixante neuf piastres.

Wm Ahern, pour transport de drays et charrettes dans la rue, vingt-neuf piastres.

T. P. Williams, pour annonces dans le True Delta, payées par lui, sept piastres.

F. Morgne, pour sept douzaines de balais, une piastre et vingt sous.

C. C. Weingart, pour divers fournis au bureau du commissaire des rues, trente-six piastres et dix sous.

Jno Blaffer et Co., pour réparations aux lampes etc., premier district, deux cent soixante une piastres et vingt sous.

A. Chenville, pour rafraîchissements fournis à l'élection du shérif et du maire, et celle des Aldermen, le 12 avril dernier, quarante-cinq piastres.

L'appel nominal réclamé sur l'adoption définitive de la résolution qui précède, elle est unanimement adoptée.

M. Place, au nom du même comité, présente les rapports et les résolutions qui suivent, lesquels, sur dispense des règles, sont lus une seconde fois et adoptés.

Le comité de finances, auquel avait été référée la communication de Davis, Graham, Martin et McLanathan, demandant un changement dans leur cautionnement, ne voit aucune objection à leur accorder cette demande et présente la résolution suivante :

L. H. Place,
J. Lanata,
Thos G. Mackey.

Résolu que le contrôleur soit par la présente requis de délivrer à MM. Davis, Graham, Martin et McLanathan, les bons de l'ex première municipalité, s'élevant à douze mille piastres ($12,000) déposés par eux comme cautionnement mutuel, aussitôt qu'ils lui auront remis en échange un cautionnement signé par MM. A. M. Laughlin, Jacob Melki, et Winder Dow, pour la même somme.

Le comité de finances, auquel avait été référée la communication de F. M. Andrews, second lieutenant de police du quatrième district, offrant pour ses cautions David S. Davees, Dr James Jones et David Adams, rapporte qu'il croit le cautionnement suffisant et recommande l'adoption de la résolution suivante :

L. H. Place,
J. Lanata,
Thos G. Mackey.

Résolu que D. L. Davees, David Adams et Dr Jas Jones soient et demeurent acceptés comme caution de F. M. Andrews, second lieutenant de la police du quatrième district.

Le comité de finances recommande d'accepter M. Peter Kaiser comme caution de S. Newberger, clerc du recorder du quatrième district, et présente la résolution suivante :

L. H. Place,
J. Lanata,
Thos G. Mackey.

Résolu que Peter Kaiser soit et demeure accepté comme caution de S. Newburger, clerc du recorder du quatrième district.

Le comité de finances, auquel avait été référée la communication de O. DeBuys, contrôleur, offrant Buxton Layton, Esq., comme caution de son premier commis, M. Chs S. Lee, recommande que la dite caution soit acceptée et la résolution suivante adoptée :

L. H. Place,
J. Lanata,
Thos G. Mackey.

Résolu que Buxton Layton soit et demeure accepté comme caution de Chs S. Lee, premier commis du contrôleur.

Résolu que toutes réclamations contre la corporation pour les travaux extra qui ont rapport aux contrats, ne seront pas comprises dans les certificats du voyer aux contractants, mais des comptes séparés seront présentés au Conseil de Ville.

M. Place, au nom du même comité, présente la résolution suivante comme substitut à la résolution du Conseil des Aldermen, relative au contrôleur et aux travaux sans contrats ; et les règlements étant suspendus, elle est lue une seconde fois et adoptée :

Résolu qu'à dater de la passation de cette résolution le contrôleur, en contrôlant les comptes pour travaux exécutés par contrats pour l'une quelconque des ex-municipalités, ou l'ex-ville de Lafayette, et payables en bons ou billets portant intérêt, pourra émettre des mandats à vue sur le trésorier.

Le même membre, au nom du même comité, présente le substitut suivant à la résolution du Conseil des Aldermen autorisant le contrôleur à contrôler le compte de Patrick Fox ; et les règlements étant suspendus, il est lu une seconde fois et adopté :

Résolu que le voyer émette les certificats suivants, à savoir :

Patrick Fox, pour confection du pavage en blocs de pierres carrés de la rue Tchoupitoulas, d'après son contrat, pour mille piastres et soixante sept sous.

James M. Forgay, pour pavage en blocs de pierres carrés des deux côtés du marché Lafayette pour la somme de quatre mille trois cents piastres et cinquante sous.

L'appel nominal, réclamé sur l'adoption définitive de la résolution qui précède, donne le résultat suivant :

Oui : MM. Bailey, Burthe, Dolhonde, Forbes, Lanata, Lusto, McCormack, Mackey, Philbrick, Place, Siewerssen, Stetson, Summers, Sykes, Watkins et Willson—16.

Non : M. Andrews—1.

M. Bailey au nom du comité des rues et débarcadères, présente le rapport suivant qui est reçu :

Le comité des rues et débarcadères demande à rapporter relativement aux questions suivantes qui lui avaient été référées :

Relativement au message du maire, et à la pétition des propriétaires demandant la construction d'un pont sur le nouveau canal à l'intersection de l'Avenue Carrollton, vers l'extrémité du chemin à coquilles de la rue de la Commune —votre comité rapporte favorablement et croit que depuis longtemps la ville souffre de l'absence de ce pont nécessaire aux propriétaires depuis que le chemin a été ouvert jusqu'à cet endroit ; en conséquence, il recommande l'adoption de la résolution ci-jointe.

Il vous offre également une résolution qui mettra à exécution les recommandations du maire, ainsi que celles du voyer, et qui sera en même temps conforme au désir exprimé par la pétition de nombreux propriétaires qui ne sont pas traités convenablement, car ils sont taxés pour le maintien du gouvernement de la ville et n'en reçoivent aucun avantage. Ils sont entièrement privés de leurs propriétés, attendu qu'ils ne peuvent que difficilement y parvenir, et que le député voyer ne peut même pas leur donner leur alignement.

Relativement à l'abandon du contrat pour le pavage en blocs de la rue Tchoupitoulas, adjugé à C. Connell, votre comité recommande que ce désistement soit accepté, car il pense que ce serait une injustice envers M. Connell que de le forcer à accepter une adjudication après un laps de temps si long, soit, six mois environ. Votre comité présente une résolution à ce sujet.

Relativement à la lettre du commissaire des rues au sujet des canots qui obstruent le canal Melpomène, votre comité recommande l'adoption de l'ordonnance qu'il rapporte et qui a pour but d'empêcher cette nuisance.

Relativement au rapport du voyer au sujet de la confection du pavage en blocs carrés de la rue Tchoupitoulas, depuis la rue Roffignac jusqu'à la rue Robin, et les mesures prises pour l'assurer de la levée dans le quatrième district, votre comité présente une résolution approuvant sa conduite dans cette circonstance et l'autorisant à faire paver un ilet de plus, ce qui donnera l'avantage de voir la rue débarrassée des pierres qui l'encombrent, au grand inconvénient du commerce d'alentour. Votre comité présente aussi une résolution autorisant la vente du contrat pour paver le reste de la rue jusqu'à la ligne supérieure du premier district.

Relativement au message du maire, au sujet de l'approvisionnement de l'eau, votre comité recommande la nomination d'un comité spécial de trois qui s'entendra avec un comité semblable déjà nommé par le Conseil des Aldermen.

Relativement à la pétition des propriétaires demandant des banquettes en bois dans la rue Bolivar, depuis la rue Gravier jusqu'à la rue de la Commune, votre comité recommande que le voyer soit autorisé à faire le dit ouvrage, attendu que le coût est une bagatelle, et que les dits trottoirs sont très nécessaires aux habitans pour se rendre chez eux.

N. E. Bailey,
J. Lanata,
S. W. Philbrick,
R. B. Sykes,
T. B. Dolhonde.

Les résolutions suivantes, présentées par M. Bailey, au nom du Comité des rues et débarcadères, sont lues deux fois, sur dispense des règlements et distinctement adoptées.

Résolu que le Contrôleur soit et demeure autorisé à vendre à l'encan au rabais, après dix jours d'avis, le contrat pour la construction d'un pont sur le Canal de la Compagnie du Nouveau Canal et de la Banque, à l'intersection de l'Avenue Carrollton, l'ouvrage devant être exécuté conformément au plan et aux spécifications enregistrés au bureau du voyer :—la vente sera sujette à l'approbation du Conseil.

L'appel nominal, réclamé sur l'adoption de la résolution qui précède, elle est unanimement adoptée :

Résolu que la vente du contrat adjugée par le maire le —— jour de Mars, au nom de la Seconde Municipalité de la Nouvelle Orléans, à Christy Connell, pour le pavage en blocs carrés de la rue Tchoupitoulas, soit et demeure annulée ; et le dit Christy Connell relevé de son engagement conformément à sa lettre du 9 Août.

L'ordonnance suivante, présentée par M. Bailey, au nom du même comité, est lue deux fois, sur dispense des règles :

Qu'il soit ordonné par le Conseil de Ville de la Nouvelle Orléans—Qu'à dater de la passation de cette ordonnance il ne sera permis à personne de se servir d'une pirogue, d'un canot ou toute autre embarcation sur les canaux entretenus par ou appartenant à la Corporation pour le dessèchement de la ville, sous peine d'une amende de dix piastres pour chaque contravention, et la forfaiture du dit canot ou de la dite pirogue trouvée dans les dits canaux.

Qu'il soit de plus ordonné que toute personne qui détruira méchamment l'une quelconque des levées de protection faites par ou appartenant à la Ville, sera passible d'une amende qui ne sera pas moindre de vingt-cinq piastres et qui n'excèdera pas cent piastres, recouvrable pardevant toute cour de juridiction compétente.

M. Mackey demande à amender en exemptant le Quatrième District des dispositions de cette ordonnance—Rejeté par le vote suivant :

Oui :—MM. McCormack, Mackey, Summers, Sykes et Watkins—5.

Non :—MM. Andrews, Bailey, Burthe, Dolhonde, Forbes, Lanata, Lusto, Philbrick, Place, Siewerssen, Stetson et Willson—12.

Sur motion de Mr. Place, la plus ample considération de l'ordonnance est ajournée.

M. Bailey, au nom du même comité, présente la résolution suivante qui sera prise en considération plus tard :

Résolu que le Contrôleur soit et demeure autorisé à vendre à l'encan, après dix jours d'avis, le contrat pour couper et enlever le bois, et creuser les fossés des rues qui se suivent depuis la rue Galvez jusqu'au côteau de la Métairie. L'ouvrage sera fait conformément aux plans et spécifications enregistrés au bureau du voyer, les contractans devant avoir la jouissance du bois. La vente sera sujette à l'approbation du Conseil.

La résolution suivante, présentée par M. Bailey, au nom du même comité, est lue deux fois sur dispense des règlements :

Résolu que la conduite du Voyer, qui a fait faire le pavage en blocs carrés de la rue Tchoupitoulas, depuis la rue Roffignac jusqu'à la rue Robin, pendant le recès de ce Conseil, soit et demeure approuvée ; et qu'il soit et demeure par la présente autorisé à prolonger le pavage d'un ilet de plus, soit de la rue Robin à la rue de la Course.

M. Andrews demande à diviser la question "approuvant la conduite du Voyer" de celle "l'autorisant à poursuivre le travail"—Rejeté.

Et la question étant sur la motion faite par M. Bailey d'adopter la résolution, l'appel nominal est réclamé et donne le résultat suivant :

Oui—MM. Bailey, Burthe, Dolhonde, Forbes, Lusto, McCormack, Philbrick, Stetson, Summers, Sykes, Watkins et Willson—12.

Non—MM. Andrews, Lanata, Mackey, Place et Siewerssen—5.

La résolution est déclarée non adoptée, d'après les restrictions de la 18ème section de l'Acte de Consolidation.

M. Siewerssen demande à reconsidérer le vote sur l'adoption de cette résolution—Adopté.

La résolution étant de nouveau devant le Conseil, M. Andrews propose de diviser la question "approuvant la conduite du Voyer" de celle "l'autorisant à poursuivre le travail"—Adopté.

M. Bailey demande l'adoption de la première clause de la dite résolution, approuvant la conduite du voyer, ce qui prévaut par le vote suivant :

Oui—MM. Andrews, Bailey, Burthe, Dolhonde, Forbes, Lanata, Lusto, McCormack, Mackey, Philbrick, Siewerssen, Stetson, Summers, Sykes, Watkins et Willson—16.

Non—M. Place—1.

Le reste de la résolution étant devant le Conseil, M. Bailey en demande l'adoption, ce qui prévaut par le vote suivant :

Oui—MM. Bailey, Burthe, Dolhonde, Forbes, Lanata, Lusto, McCormack, Philbrick, Place, Stetson, Summers, Sykes, Watkins et Willson—14.

Non—MM. Andrews, Mackey et Siewerssen—3.

Conséquemment la dite résolution est adoptée comme elle avait été présentée.

M. Bailey, au nom du Comité des Rues et Débarcadères, présente la résolution suivante qui est lue deux fois, sur dispense des règlements :

Résolu que le contrôleur soit et demeure autorisé à vendre à l'encan, après dix jours d'avis, le contrat pour la confection du pavage en blocs carrés de la rue Tchoupitoulas, depuis la rue de la Course jusqu'aux limites supérieures du Premier District, la ville devant fournir les pierres. La vente sera sujette à l'approbation du Conseil.

M. Place propose d'amender en ajoutant : "Le paiement sera effectué avec tout argent dans le trésor non-autrement approprié"—Adopté.

Et la résolution, ainsi amendée, est adoptée par le vote suivant :

Oui : MM. Bailey, Burthe, Dolhonde, Forbes, Lanata, Lusto, Philbrick, Place, Stetson, Sykes, Watkins et Willson—12.

Non—MM. Andrews, McCormack, Mackey, Siewerssen et Summers—5.

M. Forbes demande à reconsidérer le vote sur l'adoption de cette résolution—Adopté.

La résolution étant de nouveau devant le Conseil, M. Bailey demande à reconsidérer le vote sur la motion d'amender la dite résolution —Adopté par le vote suivant :

Oui—MM. Bailey, Burthe, Forbes, Lanata, Lusto, McCormack, Philbrick, Summers, Sykes, Watkins et Willson—11.

Non—MM. Andrews, Dolhonde, Mackey, Place, Siewerssen et Stetson—6.

Le dit vote ayant été reconsidéré, M. Summers propose d'effacer l'amendement—Adopté par le vote suivant :

Oui—MM. Bailey, Burthe, Lusto, McCormack, Philbrick, Stetson, Summers, Sykes, Watkins et Willson—10.

Non—MM. Andrews, Dolhonde, Lanata, Mackey, Place et Siewerssen—6.

Sur motion, la plus ample considération de cette résolution est ajournée.

La résolution suivante, de M. Bailey, rapporteur du Comité des Rues et débarcadères, est, sur sa motion, référée au Comité de finances :

Résolu que le trésorier paie, sur le mandat du contrôleur, à Martin, Graham, Davis et McLanathan, la somme de treize cent-soixanteseize piastres et vingt-cinq cents pour réparations et travaux faits aux quais et levées du Quatrième District, d'après les ordres du voyer.

Sur motion de M. Bailey, les pétitions de Mme Honora Gorman et P. Carmody, relatives au contrat de Maurice Gorman, décédé, sont référées au Comité de finances, ensemble avec une lettre de cette date sur le même sujet.

Mr. Burthe, au nom du comité des réclamations, présente le rapport et la résolution qui suivent, et les règlements étant suspendus, ils sont lus une seconde fois et adoptés unanimement sur appel nominal—M. Lanata ayant été excusé de ne pas voter.

Le Comité des réclamations rapporte en faveur de rembourser à J. Lanata et à D. Berkinger les sommes assessées contre eux par erreur sur le tableau des taxes, et présente la résolution suivante :

Jno A. Watkins,
L. Burthe,
Thos. G. Mackey,
D. B. Forbes.

Résolu que le Contrôleur émette un mandat sur le trésorier en faveur de J. Lanata pour la somme de vingt piastres, et en faveur de D. Berkinger, pour la somme de sept piastres et cinquante cents, pour erreur de taxes qui leur avaient été chargées.

M. Stetson, au nom du Comité de Police, présente les rapports et les résolutions qui suivent, et les règlements étant suspendus, ils sont lus une seconde fois et adoptés :

Le Comité de Police, auquel avait été référée la plainte de G. Lobrano, contre l'assistant wharfinger Holliday, rapporte qu'il ne croit pas que le Conseil ait aucune compétence à ce sujet ; et que les employés de la ville ne sont nullement sujets à être reprimandés par le conseil, quand il s'agit de leurs relations individuelles. En conséquence, il demande à être déchargé de toute nouvelle considération à ce sujet.

H. G. Stetson,
J. Lanata,
S. W. Philbrick.

Le comité de Police, auquel avaient été référés le 27 Juillet dernier, le préambule et la résolution de M. McCormack abolissant les marques actuelles de la police, et établissant à leur place des masses, etc., demande à rapporter contre et à être déchargé de toute considération à ce sujet :

H. G. Stetson,
J. Lanata,
S. W. Philbrick.

Résolu que permission soit et demeure accordée à Eugène Jonte de construire une boutique de serrurier et de machiniste dans la rue St-Jean Baptiste, entre les rues de la Course et de l'Orange, pourvu qu'elle soit faite conformément aux ordonnances à ce sujet.

Résolu que la femme de Jacob Reitz, aliénée et indigente, soit et demeure déclarée digne de l'Asyle des Aliénés de Jackson.

Le rapport et la résolution qui suivent, présentés par M. Stetson, au nom du même comité, sont lus deux fois sur dispense des règles et adoptés :

Le comité de Police, auquel avait été référée la pétition de P. Kirwin, demandant qu'on le payât pour avoir enterré une personne pauvre, rapporte en faveur de cette demande, car c'est la négligence seule des autorités compétentes qui sont cause qu'il ne soit pas encore payé. Nous présentons la résolution suivante :

H. J. Stetson,
J. Lanata,
S. W. Philbrick.

Résolu que le Trésorier paie sur le mandat du Contrôleur, à Patrick Kirwin, la somme de dix-sept piastres pour diverses dépenses encourues par lui en enterrant une personne indigente.

L'appel nominal réclamé sur la motion d'adopter définitivement le rapport et la résolution qui précèdent, donne le résultat suivant :

Oui—MM. Andrews, Bailey, Burthe, Forbes, Lanata, Lusto, McCormack, Philbrick, Place, Siewerssen, Stetson, Summers, Sykes, Watkins et Willson—15.

Non—M. Mckey—1.

M. Stetson, au nom du comité de Police, présente un rapport et une résolution au sujet de l'enlèvement de deux nuisances dans la rue du Chêne-Vert, dans le quatrième District, et infligeant une amende de vingt-cinq piastres par jour pendant la période qu'on maintiendra ces nuisances, etc., après qu'avis aura été donné à ce sujet.

Les règlements étant suspendus, et les dits rapports et résolutions ayant été lus une seconde fois—

M. Place propose d'amender en effaçant la partie relative à l'amende de vingt-cinq piastres par jour, etc.—ce qui prévaut ; et le rapport et la résolution, ainsi amendés, sont adoptés comme suit :

Le comité de Police—auquel avait été référée la pétition de divers citoyens et propriétaires du quatrième District, se plaignant de la cour à sécher des peaux dans la rue Septième entre les rues du Laurier et Chêne-Vert, et d'un autre établissement dans la même rue, où l'on dépose du vieux suif, de la graisse et autres articles que vendent et consomment les fabriquants de savon —demande à rapporter que déjà l'attention de ce Conseil a été appelée sur ce sujet par le Commissaire des Rues, dans son dernier rapport. De plus, le comité a examiné ces établissements, et déclare que ce sont des nuisances intolérables, et vraiment nuisibles aux intérêts des propriétaires et des résidents d'alentour. En conséquence, comme il serait sage de les enlever immédiatement, votre comité vous présente la résolution ci-jointe :

H. G. Stetson,
J. Lanata,
S. W. Philbrick.

Résolu que le Commissaire des Rues soit et demeure autorisé à faire cesser dans les quinze jours qui suivront l'adoption définitive de cette résolution, les nuisances causées par la cour à sécher des peaux dans la rue Septième, entre les rues du Laurier et Chêne-Vert, occupée par A. De Lesparre, ainsi que celles provenant de l'établissement tenu par Valentin Stahl, dans la même rue, pour le dépôt ou la vente de suif, graisse, etc., etc., les dits établissements étant déclarés nuisibles.

M. Willson, au nom du comité des Prisons et Maisons de Cour, présente la résolution suivante, et les règlements étant suspendus, elle est lue une seconde fois et adoptée unanimement sur appel nominal :

Résolu que le Gardien de la Maison de Cour soit et demeure autorisé à faire réparer à neuf toutes les différentes salles où siègent les Cours de District, et cela, sous la surveillance des Comités des Prisons et Maisons de Cours de ce Conseil.

M. Willson, au nom du comité de la Maison de Refuge, présente la résolution suivante qui, sur dispense des règles, est lue une seconde fois et adoptée unanimement sur appel nominal :

Résolu que la somme de deux mille piastres soit et demeure appropriée à l'usage de la Maison de Refuge, payable sur le mandat du Contrôleur, en faveur du Trésorier de la Ville, à de telles époques et pour de telles sommes que le Bureau des Commissaires de la Maison de Refuge pourra le désirer.

ORDRE DU JOUR.

Le rapport et les résolutions au sujet de l'augmentation des cadres de la police, et autorisant certaines réparations aux divers Corps-de-Gardes, sont à l'ordre du jour, mais, sur motion, sont renvoyés à la prochaine séance.

Le message du Maire, en date du 9 juillet dernier, renvoyant la résolution abrogeant l'ordonnance passée par le Conseil de l'ex-Première Municipalité, autorisant le Maire à vendre à l'encan le privilège de construire un chemin à coulisse à travers la rue Claiborne et autres rues, lequel message, à la date susdite, fut déposé sur le bureau jusqu'à nouvel ordre, est à l'ordre du jour ; mais, sur motion de M. Mackey, il est référé au comité Judiciaire.

Les résolutions suivantes, présentées par M. Willson le 15 du courant, sont à l'ordre du jour ; aussi, sont-elles lues et adoptées unanimement sur appel nominal :

Résolu que le Trésorier paie sur le mandat du Contrôleur, deux mille cent piastres, pour montant des provisions consommées à la Maison de Travail de la Ville pendant les mois de juillet et août derniers.

Résolu que le Trésorier paie sur le mandat du Contrôleur, douze cents piastres pour montant requis pour liquider les achats de vêtement, pour l'usage de la Maison de Travail.

Résolu que le Trésorier paie, sur le mandat du Contrôleur, quatre cents piastres pour montant dû pour matériaux, bois de charpente, huile, etc., pour l'usage de la Maison de Travail.

La résolution suivante, présentée le 15 du courant par M. Sykes, est appelée à sa seconde lecture, et adoptée unanimement sur appel nominal :

Résolu que le Voyer soit et demeure autorisé à employer un nombre additionnel d'ouvriers—mais qui, bien entendu, n'excèdera pas cinquante—pour les placer sur la Levée du premier District, et leur faire remblayer les travaux d'encaissement avec de la terre, aussi promptement que les contractants complèteront leurs travaux sur les quais.

Sur motion de M. Stetson, la plus ample considération des affaires à l'ordre du jour est renvoyée à la prochaine séance.

RÉSOLUTIONS, ETC.

La résolution suivante, présentée par M. Stetson, est lue deux fois, sur dispense des règlements, et adoptée :

Résolu que la somme de trois cents piastres soit et demeure appropriée comme fonds casuel à l'usage des comités du Conseil de Ville, et le Contrôleur est autorisé à émettre des mandats sur le Trésorier à la requête des divers comités, pour le paiement de toutes dépenses de frais de voyage, encourus par les dits comités.

L'appel nominal, réclamé sur l'adoption définitive de la résolution qui précède, donne le résultat suivant :

Oui—MM. Andrews, Bailey, Burthe, Dolhonde, Forbes, Lusto, McCormack, Philbrick, Stetson, Sykes, Watkins et Willson—12.

Non—MM. Mackey, Place et Summers—3.

M. Bailey présente la résolution suivante pour être prise en considération plus tard :

Résolu que le Commissaire des Rues soit et demeure autorisé à faire entourer les terrains appartenant à la ville et situés dans l'ilet borné par les rues Poydras, Gravier, New-Levee et Fulton.

La résolution suivante, présentée par le même membre, est lue deux fois sur dispense des règlements et adoptée :

Résolu que le Bureau des Directeurs de la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans soit respectueusement requis de faire prolonger le tuyau principal qui conduit l'eau dans la rue Hévia jusqu'à la rue Magnolia.

M. Summers présente les résolutions suivantes, qui sont référées au comité des Rues et débarcadères :

Résolu que le Voyer soit et demeure requis de faire remblayer et niveler la place Colliseum convenablement et de faire entourer les arbres de la dite place qui pourraient en avoir besoin.

Résolu que le Commissaire des Rues, sous la direction du Voyer soit et demeure requis de faire abattre toute cette partie de la Levée connue sous le nom de levée de Protection, située sur le chemin de la Félicité et les rues Solis et Melpomène, et de faire déposer la terre qui en proviendra sur les rues d'où elle avait été extraite d'abord pour construire la dite Levée, ou sur telles autres rues qui pourront en avoir besoin, dans le voisinage ; de faire nettoyer convenablement les fossés du chemin de la Félicité, des rues Terpsichore, Clio, Calliope et Euphrosyne jusqu'au canal de la rue Claiborne ; et de disposer convenablement de la terre que l'on extrait en ce moment du canal de la rue Claiborne.

M. Andrews présente la résolution suivante, pour être prise en considération plus tard :

Résolu que le Conseil des Aldermen soit respectueusement invité à se joindre à ce Conseil, à sa prochaine séance, pour procéder à l'élection des officiers ci-après, soit : Un directeur des Travaux Hydrauliques ; un gardien de la Maison de Travail ; un gardien de la Geôle du second District ; et tels autres officiers qui pourront être requis, ou dont les places seraient vacantes.

Et sur motion, le Conseil s'ajourne à vendredi prochain, le 24 du courant, à six heures P. M.

Walter H. Peters, Secrétaire.

ICE—ICE—ICE.

Ice—Ice.
NEW ICE HOUSE,
Levee street, nearly opposite Messrs. Armstrong, Harris & Co. Steamship Wharf, and
No. 678 *Tchoupitoulas street.*
J. STAFFORD & CO.
ORDERS RESPECTFULLY SOLICITED. nob24

FURNITURE, ETC.

JOHN B. BURGEN has removed his FURNITURE STORE from No. 141 to No. 83 MAGAZINE STREET, immediately opposite the Arcade, where he expects a continuance of the patronage he has heretofore received from his friends and the public. d30 1y

STILL THEY COME!—A new arrival of Resseguie's Patent Portable SPRING MATTRESSES, which are daily being introduced into use by all who study comfort and economy. One Mattress makes the bed complete—that's economy! They can be rolled up into a very small compass, and made convenient to handle; and they given general satisfaction to all who use them, which is a proof that they are the most comfortable Mattresses now in use.
These celebrated Mattresses can be seen, and are for sale during all business hours, at J. M. WEYMOUTH'S
Furniture Sale Room, 107 St. Charles street, one door from Poydras.
The public are respectfully requested to call and examine this stock. my 1y

73 *Camp Street.* 73

MILLER, HARRIS & WALDO, 73 Camp street, New Orleans, Wholesale and Retail Dealers in HOUSE FURNISHING GOODS, UPHOLSTERY AND CABINET FURNISHING GOODS, PAINTS, OILS, etc.
On hand, a very large assortment of Gilt and Bronzed Lamp and Girandoles; Hall Lamps and Chandeliers; Tea Trays, various patterns; Table Cutlery; Plated, Planished, Tin, Japanned and Wooden Ware; Glassware; Plain and Colored Floor Matting; Soaps; Wax, Sperm and Star Candles; Sperm, Whale, Lard, Linseed, Neatsfoot and Chemical Oils; Spirit Gas, Camphine, Alcohol, Turpentine; Paints of every description; Brushes; Window Glass; Putty; Sand Paper and Glue; Flowing, Polishing, Scraping, Furniture, Coach, Black, Japan and White Damar Varnishes; Curled Hair; Hair Cloth; Springs; Gimps; Fringes; Ticking and Bed Lace; Cord Tassels, etc. Also, Pickled and Common Glass always for sale.

PRICES OF CAMPHINE.

By the barrel.......... 60 cents per gallon.
By the five gallons.......... 65 cents per gallon.
For a less quantity.......... 70 cents per gallon.
my1 1y&W

17 *B. Brower & Co.* 17
HOUSE FURNISHING STORE,
CAMP STREET.
China, Glass and Earthen Ware;
SILVER, PLATED and BRITANNIA WARE;
IRON, TIN and WOODEN WARE;
KNIVES AND FORKS,
JAPANNERY, LAMPS,
COOKING STOVES, etc. a29 1y

HATS, BOOTS, SHOES.

HATS! HATS!! HATS!!!—Just received per steamships Ben Franklin and Empire City and ships Annawan and Marmion, a fresh supply of BLACK, PEARL AND DRAB KOSSUTH HATS. Also, a general assortment of SUMMER HATS, which are for sale low at
my19 W. J. FREEMAN'S, 17 Customhouse street.

SHOES, BOOTS AND BROGANS—300 cases in store, comprising a complete assortment of fresh and fashionable goods, for sale by
d22 A. F. DUNBAR & CO., 54 and 56 Common st.

TO MERCHANTS AND PLANTERS. The subscribers are now receiving a fresh supply of RUSSET BROGANS AND MEN'S BOOTS, together with a general assortment of BOOTS, SHOES AND BROGANS, which they offer for sale on accommodating terms.
d22 A. F. DUNBAR & CO., 54 and 56 Common st.

SHOES, BOOTS AND BROGANS—257 cases, landing from ships Baltic and Westminster, for sale by A. F. DUNBAR & CO., 54 and 56 Common street.
d22

BUSINESS CARDS.

I. W. ARTHUR. JOHN THOMAS.
ARTHUR & CO., I. W., Commission, Provision and Grocery Merchants, 23 and 26 New Levee.

CARROLL, D. R., Cotton Factor and Commission Merchant, 81 Union Row, Carondelet street. sep9

CADE, S., Repairer of all kinds of Furniture Hevia street, near corner of Circus. my1 1y1p

CONVERSE & CO., Grocers and Dealers in Western Produce, 97 Tchoupitoulas street, corner of Lafayette street. ja15

CARRELL, EDWARD J., Attorney at Law, Commissioner for Tennessee, No. 21 Gravier street, New Orleans. m8 tf

CRARY, J. W. & J. A., Brick Layers and Builders, No. 262 Baronne street, New Orleans.
In conjunction with the above business, we will build BRICK CISTERNS and guaranty them. Communications through the Post-office will meet prompt dispatch.
Refers to—Messrs. H. R. W. Hill, D. F. Burthe, Lyal & Davidson, J. A. Beard & May, Joseph Fulton. a1 tf

DUNBAR & CO., A. F., Commission Boot and Shoe Warehouse, 54 and 56 Common street, New Orleans. d2 6m

EICHELBERGER, J. E., Builder, Nos. 46 and 48 Perdido street, between Carondelet and Baronne streets, New Orleans. Repairing and Store Fitting done with neatness and dispatch on the most reasonable terms. au25 1y

F. E. FIRTH. H. W. KING.
FIRTH & KING, Storage, Forwarding and Commission Merchants, and General Dealers in Groceries and Provisions, Foreign and Domestic Liquors, No. 40 South Levee, St. Louis, Mo. a14

FENCING ACADEMY—By Messrs. G. & A. ROSIERE, corner of Common and St. Charles streets, No. 41, From ... of the noble Art of Self-Defense. n31

GREENWOOD & CO., MOSES, Commission and Forwarding Merchants, 46 Gravier street. d1 1y

A. D. GRIEFF. S. A. KINGSLAND. W. H. GREENWOOD.
GRIEFF & CO., A. D., Wholesale Grocers and Commission Merchants; dealers in Goshen and Western Butter and Cheese, and Agents for Taylor's Albany Ale, Porter and Newark Cider, Nos. 38, 40 and 42 Al-Levee, and No. 10 Front Levee, New Orleans. o14

HARALSON, F. N., Notary Public and Attorney at Law, U. S. Commissioner for Mississippi and Arkansas, No. 19 Exchange Place, opposite the Post-office. fe23 tf

E. J. HART. I. N. MARKS. D. D. HART.
HART & CO., E. J., 79 Tchoupitoulas street, Wholesale Dealers in Groceries, Drugs, Chemicals, Paper, etc.

JONES, SAMUEL, Jr., (late Talbot, Jones & Co., Baltimore,) Grocer and Forwarding Merchant, 45 Poydras street, New Orleans. oc1 1y

JONES, J. R. & J. D., Attorneys and Counsellors at Law, No. 3 St. Charles street, New Orleans, and at Covington, Louisiana. sep16 1y

JOHNSON, EDWIN, Auctioneer and General Broker in Real Estate, Slaves, Stocks and Notes, No. 22 Commercial Place. mu11

HENRY B. KELLY. ANDREW J. ISACKS.
KELLY & ISACKS, Attorneys and Counsellors at Law, Alexandria, parish of Rapides, La., practice in the parishes of Rapides, Avoyelles, Natchitoches, Catahoula and Winn. Refer to—Hon. Pierre Soulé, Digges, McKeever & Co., J. B. Pascal & Co., Gasquet & Schmidt, Esq., J. S. Holsey, Esq., Elmore & King, Hammer & Hays, Moses Eastman, Esq., Samuel Locke, Esq., Louis Louisnier, Esq., Edward J. Carrell, Esq., J. L. Carman & Co., New Orleans. je29 tf

KENNETT & CO., FERDINAND, No. 93 Magazine street, Agency of the St. Louis Shot Tower, have constantly on hand a complete assortment of DROP and BUCK SHOT, and BAR LEAD, from the St. Louis Shot Tower. d11 tf

LEONARD, SAMUEL, Produce Broker and Public Weigher, 96 Bank Place, New Orleans. Strict personal attention paid to the sales of all kinds of Western Produce. sep21 1y

MASSEY, P. L., Wholesale and Retail Apothecary and Druggist, (late of corner Camp and Gravier streets,) No. 51 (next door corner of Gravier) St. Charles street. sep11 tf

MOREAU, TH., 151 Royal street, corner of Toulouse, Ladies' and Gentlemen's Fancy Articles and Perfumery Store. je2 1y

S. R. MARR. W. A. J. ROBERTS.
MARR & ROBERTS, Attorneys at Law, 27 Camp street, New Orleans. m12

M. H. MEYER, No. 100 Camp street, Watchmaker and dealer in JEWELRY, GOLD PENS, FANCY ARTICLES, and WATCHES. All Jewelry articles repaired at moderate prices. m18

NICHOLS, B. F., Architect, Office 27 Camp street, up stairs, continues to furnish Plans for Public Buildings, Stores, Dwellings, etc., etc., and to superintend their erection, and will endeavor to render a satisfactory service to all who may favor him with patronage. a1 1y

EDWARD E. OLCOTT. LLEWELLYN E. SMITH.
OLCOTT & SMITH, Attorneys at Law, No 12 St. Charles street. o21 1y

PIERSON, J. O., Real Estate, Note and Exchange Broker, No. 4 Duncan Row, Exchange Alley, below Customhouse street. sep15 tf

EDWARD H. POMROY. WM. COOPER.
POMROY, EDW. H. & CO., Commission and Forwarding Merchants, 88 Gravier street. sep20 1y

RAYMOND, W. C., Family Grocer, 71 Camp street. au24

RACE & FOSTER, Attorneys and Counsellors at Law—Office 14 Exchange Place, New Orleans. my26 1y

T. F. SMITH. J. B. FIMISTER.
SMITH & FIMISTER, Commission and Forwarding Merchants and Steamboat Agents, 34 Poydras st. sep7

THEODORE O. STARK, Notary Public. MERCER W. CHRISTY, Attorney at Law.
STARK & CHRISTY, Office No. 10 Banks Arcade, New Orleans. ap16

WOLFF, SAMUEL, Importer of Wines, Brandies, etc., and General Commission Merchant, No. 91 Camp street. n15

WILDE, JOHN P., Attorney and Counsellor at Law, 27 Gravier street, New Orleans. d30 1y

JAMES WRIGHT. A. J. WRIGHT.
WRIGHT A. J., & CO., Cotton Factors and Commission and Forwarding Merchants, 63 Gravier st. j17 1y

JNO. H. WATERMAN. CHAS. M. WATERMAN.
WATERMAN & BRO., J., Importers and Wholesale Dealers in Hardware, Cutlery, Iron, Steel, Nails etc. (sign of the Anvil), No. 14 Magazine street, corner of Common, New Orleans. n14 1y&W

MEDICAL CARDS.

DOCTORS A. C. & L. HENSLEY, 40 Canal street. jan1 1y

W. K. F. FRYER & W. A. WILLIAMS, INDIAN DOCTORS, cure all curable chronic and acute diseases of men, women and children.
Residence and office, No. 32 FRENCHMEN STREET, Third District, New Orleans, La. je22 6&Wtf

MEDICINES.—P. L. Massey, Druggist and Apothecary, No. 51 St. Charles street—Just receiving, a full and fresh supply of MEDICINES, selected with care and carefully examined by myself. Quality may be depended on. P. L. MASSEY, Apothecary and Druggist, next door to Telegraph office, cor. St. Charles and Gravier sts. sep11 tf

MEDICAL NOTICE—DR. LOCKWOOD, who has obtained so great a reputation in Louisville, Ky., and most of the towns of the South, in BILIOUS, YELLOW and TYPHUS FEVERS, as well as all the following diseases: Rheumatism, Gout, Fits, Tic Doloureux, Bronchitis, Pleurisy, Hepatitis or Liver Complaint, Pericarditis, and all the Inflammations of the Internal Viscera. His numerous clientage this winter in the Medical College, together with his frequent visits to the Charity Hospital, and the number of specimens of Morbid Anatomy, which he observed, all enable him to understand the many diseases peculiar to the South, and to facilitate their cure; and all Venereal Diseases, such as Syphilis in its worst forms—Primary and Secondary; Gonorrhea, Strictures, Gleet, Blennorrhea, etc.
Office No. 51 Circus street, between Poydras and Perdido streets.
DR. LOCKWOOD'S SPECIFIC, a certain curtain cure for Syphilis, Gonorrhea, etc., can be obtained at the office, at five dollars per bottle. On the receipt of five dollars, post-paid, it will be sent to any part of the United States. The greatest secrecy will be observed in all cases.
Office hours from 7 A. M. to 5 P. M. o3 1yos

DRUGS, MEDICINES, PERFUMERY, ETC. The subscriber would respectfully call the attention of Planters, Physicians and Families to his recently received stock, comprising every article in his line of business; all of which, on examination, will be found FRESH and GENUINE; he would particularize the following: English Quinine, Howard's Blue Mass, Hyd. Potass, Morphine, all the preparations of Cod Liver Oil; Phosphate of Lime; Rousseland Jules Hauel's Perfumery, Patent Medicines in variety, two carrols pure Honey, etc., etc. THOS. RANKIN,
... Druggist and Apothecary, cor. Camp and Poydras sts.

EGYPTIAN EYE BALSAM.—D. COHEN, having had thirty years' experience, offers the above infallible remedy for all Diseases pertaining to the EYE.
Ophthalmia, of five years' standing, cured in eleven weeks; in Tear in the Eye, of three years, cured in ten weeks; a man of this city being stone blind for eight months, was restored to the sight of one eye in three weeks; a gentleman who always used specs for fifty-six years, by using only one drop, was enabled to read the newspaper without them by candlelight in eight hours after.
Inflammation of three days cured by one single drop. It gives brilliancy to the eye, and also strengthens the sight.
No. 184 CIRCUS ST. my10 1y

REMOVAL—DENTISTRY.—A. L. PLOUGH, Sr., respectfully informs the public in general, and his friends in particular, that he has removed from Carondelet street to a more commodious residence, No. 82 CANAL STREET, a few doors from the corner of Royal street.
Having located permanently in New Orleans, he will devote himself most assiduously to the duties of his profession; and from his long experience and successful practice as a Dentist he hopes to give that satisfaction which will ensure him a share of public patronage. au22

J. D. BULLOCK, Dentist, Erato street, corner of Prytania, just above the Camp street Asylum. Plate Work done for the trade. All work guaranteed. a1 1y

DR. A. FOUX, PRACTICAL DENTIST, No. 8 Baronne street, near Canal street, New Orleans. a14 1y Sm*

LAFAYETTE ENCAMPMENT No. 7—Meets at Jefferson Hall, Lafayette, on the FIRST and THIRD MONDAYS of each month.—Officers—U. H. Virgin, C. P.; E. Hertzel, H. P.; J. T. Barrett, S. W.; W. T. Gillmore, Scribe; D. Lordy, J. W.; W. [illegible] Vaught, Treasurer. jy25 1jaut

I. O. O. F.—HOWARD LODGE No. 15 meets every THURSDAY EVENING in the Grand Lodge Hall, corner of Tchoupitoulas and Poydras streets, at 7½ o'clock. Officers—George B. Bowditch, N. G.; George G. Levi, V. G.; Dr. Samuel Harby, Secretary; Jas. Furnaux, Per. Secretary; James Davis, Treasurer. jan10

LONE STAR.—The General Assembly will hold its sessions on the FOURTH THURSDAY of each month, alternately, at Crescent Hall, corner of Camp street and Commercial Alley, and at Hall of Division No. 1 Tchoupitoulas street, between Jackson and Philip streets, (Lafayette city.) The first session being held at Crescent Hall on the Fourth Thursday in May. By order of the President.
my14 1y A. W. JOURDAN, Secretary.

Pelican Division No. 18, of T.—Meets every WEDNESDAY EVENING, at 8 o'clock, at the Hall No. 95 St. Charles street.... Officers elected for the present quarter, ending Sept. 30, 1852: E. Moss, W. P.; H. E. Bailey, W. A.; S. J. Weit, R. S.; Prosper Comfreuix, A. R. S.; J. Durward, F. S.; W. G. Watkins, T.; J. Wood, C.; A. Manning, A. C.; J. Janier, I. S.; John Brown, O. S.... VISITING COMMITTEE—E. Moss, 21 Conti street; H. E. Bailey, 16 Magnolia street; D. J. Weil, 4 Tchoupitoulas street; W. C. Watkins, corner of Apollo and ... streets; P. Carpenter, 374 Carondelet street; — Kearn, Tchoupitoulas street; Wm. Smith, cor. St. Marc and Poydras.

Union Division No. 88, of T.—Meets every FRIDAY EVENING, at 8 o'clock, at the Temple Hall, No. 222 Tchoupitoulas street.... The following are the officers for the present term: Thos. R. Russ, W. P.; P. H. Carnes, W. A.; M. McQuarter, R. S.; A. Rosenweig, A. R. S.; A. Burns, F. S.; Wm. Whitney, T.; Brickmann, C. Donnelly, A. C.; Hugh Graham, I. S.; A. Lambert, O. S.... SICK VISITING COMMITTEE—Brothers Brickmann, No. 191 New Levee; Nicholas Lambert; John Coulter, corner of Common and Magazine streets. jy13

Crystal Fount Division No. 4, S. of T.—Meets every THURSDAY, at 8 o'clock P. M., at Temperance Hall, No. 95 St. Charles street. Officers for the ensuing quarter: W. H. Ellis, W. P.; S. H. Brown, W. A.; G. P. King, R. S.; H. W. Ellis, A. R. S.; E. Booth, F. S.; J. S. Harris, T.; D. W. Brown, C.; A. Hero, A. C.; Wm. Watson, I. S.; R. W. Powell, O. S. jy24

Odeon Temple of Honor No. 5—Meets every THURSDAY EVENING, at 8 o'clock, at Temple Hall, 222 Tchoupitoulas street. Officers for the present term, ending Oct. 31, 1852: Thomas Friend, W. C. T.; W. Davis, W. V. T.; C. H. Allmand, W. R.; J. R. Caldwell, W. A. R.; F. S. Morgan, W. F. R.; R. Pollard, W. T.; J. A. Bender, W. U.; Joshua Dow, W. D. U.; J. B. Patterson, W. G.; N. W. Woolverton, W. S. my8

Harmony Division No. 15, S. of T.—The following are the officers of this Division for the present term: James Beggs, W. P.; Wm. S. Mount, R. S.; Wm. F. Hornbeck, A. R. S.; James Goyan, F. S.; Henry Altmuller, T.; Chas. Barnes, C.; Robt. Green, A. C.; John Meyer, I. S.; Cornelius Golding, O. S.... This Division meets EVERY MONDAY EVENING, at Temperance Hall, 95 St. Charles street.

OFFICIAL NOTICES.

BATTURE SAND.—Persons wishing to take SAND from the Batture, can do so at the foot of Race st. without permits, under the direction of the Commissary of the Batture.
L. H. PILIE, City Surveyor.
Surveyor's Department, New Orleans, August 5, 1852. au6 tf

SURVEYOR'S DEPARTMENT, CITY HALL, New Orleans, June 8, 1852.

THE PUBLIC are informed that the offices of the DEPUTY SURVEYORS are located as follows:
A. G. BLANCHARD, Deputy Surveyor for First and Fourth Districts, office Polymnia street, between Nayades and Apollo streets.
J. A. d'HEMECOURT, Deputy Surveyor for Second and Third Districts, office Ursuline street, between Royal and Bourbon streets.
je9 tf L. H. PILIE, City Surveyor.

MAYORALTY OF NEW ORLEANS, September 25, 1852.—In pursuance of a resolution passed by the Common Council of the city of New Orleans, approved 21st September, 1852, notice is hereby given that at not less than ten days from the publication hereof, the Common Council of the city of New Orleans will proceed to act on the improvement contemplated by said resolution, viz: the opening and laying out as a Public Park squares fronting on Metairie Road, numbered 684, 681, 669 to 674, 612 to 616, 714 to 720, 737 to 743, 735 to 738, 693 to 698, 679 to 791, 710 to 715, 754 to 747, agreeably to the provisions of the act of the Legislature of the 2d April, 1852, regulating the opening of streets, etc., and the act amendatory thereof, approved 3d May, 1852.
sep27 A. D. CROSSMAN, Mayor.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, le 25 Septembre, 1852.—Conformément à une résolution adoptée par le Conseil Commun de la ville de la Nouvelle-Orléans le 21 Septembre, 1852, avis est par le présent donné que dans non moins de dix jours à partir de la présente publication, le Conseil Commun de la dite ville de la Nouvelle-Orléans agira relativement à l'amélioration mentionnée dans la susdite résolution savoir : l'ouverture et la construction d'un Parc Public sur les ilets faisant face au Chemin de la Métairie et désignés par les Nos. 684, 681, 669 à 674, 612 à 616, 714 à 720, 737 à 743, 735 à 738, 693 à 698, 679 à 791, 710 à 715, 754 à 747. Le tout conformément à un acte de la Législature du 2 Avril, 1852, réglant l'ouverture des rues, et l'acte supplémentaire au dit acte approuvé le 3 Mai, 1852.
A. D. CROSSMAN, Maire.

NO. 277.—*Resolved*, That the Surveyor be, and he is hereby, authorized to make a plan and specifications for a two-story brick building, to be erected on a lot of ground belonging to the city and situated on Baronne street (west side), between Girod and Hevia streets; said house to be provided with suitable accommodations for the Recorder's office, Captain of Police, Cells and Lock-up for prisoners, etc.

Be it further Resolved, That when the plans and specifications of said building shall be accepted or approved by the Mayor and Police Committees of the Common Council, the Comptroller be, and he is hereby, authorized to sell the contract, after fifteen days' notice in the official journal, to the lowest bidder. Payments to be made in cash: one-half when the building is roofed in, the other half when the building is finished and accepted by the Surveyor. Sale to be subject to the approval of the Council.

[Signed] WM. C. C. CLAIBORNE, President of the Board of Aldermen.
[Signed] FRANS. ALFUENTE, President Board of Assistant Aldermen.
Approved 21st September, 1852.
[Signed] A. D. CROSSMAN, Mayor.

COMPTROLLER'S OFFICE, City of New Orleans, Sep. 24, 1852.
Notice is hereby given that on MONDAY, 11th day of October, 1852, at 12 o'clock M., at my office, pursuant to the above resolution, I will adjudicate the foregoing contract.
sep24 151 O. DEBUYS, Comptroller.

NO. 277.—*Résolu* que le voyer soit et demeure autorisé à faire un plan et des spécifications d'une bâtisse en briques à deux étages, qui sera construite sur un terrain appartenant à la ville et situé dans la rue Baronne (côté occidental), entre Girod et Hévia ; la dite maison sera pourvue des accommodements nécessaires pour le bureau du recorder et du capitaine de police, et contiendra des cellules et une salle de détention pour les prisonniers, etc.

Qu'il soit de plus résolu, que quand les plans et spécifications de la dite bâtisse seront approuvés et acceptés par le maire et les comités de police du Conseil-Général, le contrôleur soit et demeure autorisé à vendre le contrat, au rabais, après quinze jours d'avis, dans le journal officiel. Les paiements seront effectués au comptant : la moitié quand la bâtisse sera couverte, et l'autre moitié quand elle sera achevée et acceptée par le voyer. La vente sera sujette à l'approbation du Conseil.

[Signé] WM. C. C. CLAIBORNE, Président du Conseil des Aldermen.
[Signé] FRANS. ALFUENTE, Président du Conseil des Assistans-Aldermen.
Approuvé le 21 Septembre, 1852.
[Signé] A. D. CROSSMAN, Maire.

BUREAU DU CONTROLEUR, Ville de la Nlle-Orléans, 24 Septembre, 1852.
Avis est par le présent donné que LUNDI, 11me jour d'Octobre, 1852, à midi, à mon bureau, conformément à la résolution qui précède, j'adjugerai le susdit contrat.
sep27 O. DEBUYS, Contrôleur.

NO. 243.—*Resolved*, That the Comptroller be, and he is hereby authorized to sell at auction, after sixty days' notice, and to the lowest bidder, the contract for supplying the city with iron plates for bridges for the term of one year, as per plan and specifications in the Surveyor's office.
[Signed] FRANS. ALFUENTE, President Board of Assistant Aldermen.
[Signed] JAMES ROBB, President Board of Aldermen.
Approved 2d August 1852.
[Signed] A. D. CROSSMAN, Mayor.
True copy: H. BIER, Secretary.

COMPTROLLER'S OFFICE, City of New Orleans, Aug. 4, 1852.
In accordance with the foregoing resolution, notice is hereby given that I will sell at my office, on MONDAY, the 11th day of October next, at 12 o'clock M., to the lowest bidder, the above mentioned contract. [aud 60t] O. DEBUYS, Comptroller.

Specifications for Supplying the City with Iron Plates for Bridges, for the term of one year.

The Plates shall be made in a good and workmanlike manner, out from the best quality of charcoal iron, (tough,) and according to the plans herein exhibited. They shall vary in length and width, but their thickness shall in all cases be one inch.

The contractor shall bind himself to deliver the Plates at such times and in such quantities as the Surveyor may order. Said Plates to be delivered on the Levee, in front of the city, at such places as the Surveyor may direct, within sixty days from the date of the order, under a penalty of twenty-five dollars per day.

The contractor shall bind himself to deliver to the city, at the expiration of his contract, the patterns by which the Plates were cast.

Security to an amount of $2500 shall be required for the faithful performance of the contract.

Payments in cash, on each delivery and acceptance of the Plates by the Surveyor.

Bids to be per pound. LOUIS H. PILIE, City Surveyor.
New Orleans, August 10, 1852. au11 60t

NO. 243.—*Résolu* que le Contrôleur soit et demeure autorisé à vendre à l'encan, après soixante jours d'avis, et au rabais, le contrat pour la fourniture des bandes de fer destinées aux ponts de la ville, pendant le terme d'une année, d'après le plan et les spécifications enregistrés au bureau du Voyer.
[Signé] FRANS. ALFUENTE, Président du Cons. des Ass. Aldermen.
[Signé] JAMES ROBB, Président du Cons. des Aldermen.
Approuvé le 2 août, 1852.
[Signé] A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme : H. BIER, Secrétaire.

BUREAU DU CONTROLEUR, Ville de la Nlle-Orléans, 4 août, 1852.
Conformément à la résolution qui précède, avis est par le présent donné que je vendrai à mon bureau, le LUNDI, 11me jour d'Octobre prochain, à midi, au rabais, le contrat susdit.
au4 60t O. DEBUYS, Contrôleur.

Spécifications pour la fourniture de bandes de fer destinées aux ponts, pour l'usage de la ville, pendant un an.

Les bandes seront convenablement fondues en fer de première qualité dite "charbon," conformément aux plans ci-annexés. Elles seront différentes en longueur et en largeur, mais, dans tous les cas, elles auront un pouce d'épaisseur.

Le contractant s'engagera à fournir les bandes à telles époques et en telles quantités que le voyer pourra ordonner. Les dites bandes seront délivrées sur la Levée, en face de la ville, à tels endroits que le voyer pourra désigner, dans un délai de soixante jours après avis, sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres par jour.

Le contractant s'engagera à remettre à ... à l'expiration de son contrat, les modèles qui auront servi à ... fondre les bandes.

On requerra une sécurité de la somme de deux mille piastres, en garantie de la fidèle exécution du contrat.

Paiements au comptant sur l'acceptation des bandes par le voyer.

Les propositions seront par livre.

Nlle-Orléans, ce 10 août 1852.
16 au LOUIS H. PILIE, Voyer.

SADDLERY, HARNESS, ETC.

LACEY & CO., 81 St. Charles street, BRANCH OF LACEY & PHILLIPS'S CELEBRATED HARNESS MANUFACTORY, Philadelphia, are offering the finest and most fashionable HARNESS, SADDLES AND TRUNKS at reduced prices.
REPAIRING STRICTLY ATTENDED TO. fe17 1y&W

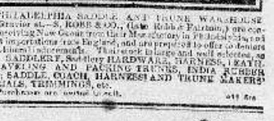

PHILADELPHIA SADDLE AND TRUNK WAREHOUSE No. 60 Gravier st.—S. ROBB & CO., (late Robb & Fairbairn,) are constantly receiving New Goods from their Manufactory in Philadelphia, and by direct importations from England, and are prepared to offer to dealers the most liberal inducements. Their stock is large and well selected, as follows: SADDLERY, Saddlery HARDWARE, HARNESS, LEATHER TRAVELING AND PACKING TRUNKS, INDIA RUBBER GOODS; SADDLE, COACH, HARNESS AND TRUNK MAKERS' MATERIALS, TRIMMINGS, etc.
Purchasers are invited to call. o11 6m

PUMPS AND BATHING APPARATUS, ETC.
JOHN McCARTY, PLUMBER, No. 84 Common street, New Orleans, has just received a new and large assortment of BRASS COCKS, various sizes; FORCE AND LIFT PUMPS; BEER PUMPS, etc., etc.; COOKING RANGES; BATHING TUBS AND SHOWER BATHS. Also, LAYING AND REPAIRING LEAD PIPES; SHEET LEAD WORK OF EVERY DESCRIPTION.
Ship and Steamboat work promptly put up and repaired. All orders promptly attended to. CHARGES MODERATE.

COAL—Coal. 60,000 bbls. first quality PITTSBURGH COAL afloat and in yard, for sale, wholesale and retail, by

C. A. MILTENBERGER, Agent,
sep21 6t Office 59 Gravier street and 66 Triton Walk.

PHILADELPHIA MANUFACTURED Plantation and Road WAGONS for Horses and Oxen; Cane and other CARTS for Horses and Oxen; DRAYS; Ox and Timber WHEELS, with and without AXLES; Carryall, Jersey and Baggage WAGONS, all with Wooden and Iron ...

WHEELBARROWS of every kind and all other articles in the line, made of the best materials and workmanship, for sale at reduced prices for cash or approved City Acceptance, and as low as any other establishment in the Southern country. Apply to DAVID G. WILSON, 24 Perdido street.
N. B.—FIFTY DRAYS just received from the Manufactory of D. G. WILSON, J. CHILDS & CO., Philadelphia.

AGENCY OF ARBOUIN, MARETT & CO. COGNAC.—The undersigned having been appointed Agent for the old established house of "Arbouin, Marett & Co.," is prepared to receive orders for their very superior COGNAC BRANDIES, upon the most liberal terms, to be shipped in any quantity, or to any port that may be required. fe28 tf S. WOLFF, 91 Camp st.

THE UNDERSIGNED, duly appointed Agent of the old established house ARBOUIN MARETT & CO., for the sale of the superior BRANDIES, also SOLE IMPORTER of the celebrated POULTNEY BRANDY, is now prepared to receive orders for either, to be shipped direct to any port in the Union, at the lowest market prices in Cognac.
Samples can be seen at the office of S. WOLFF, 91 Camp street.
fe8